

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2005 - Convocation du 24/03/2005
Compte rendu affiché le : 08/04/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	22

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMAN; Mme BROSSARD; M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mlle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. FORGET

Absents représentés : M. CHRETIN (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. MEYER (pouvoir à M. POINT)

Absents excusés : Mme BERRA; M. FERNANDES

Absents : M. MACHURAT; Mlle MILLET; M. BELLOT; Mme LABASOR; M. BOUREZG

Objet : Budget Primitif 2005

Le projet de budget primitif 2005 a fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la réunion de la Commission des Finances qui s'est tenue le 24 mars 2005.

Ce projet a été élaboré en tenant compte, d'une part des dépenses et des recettes obligatoires automatiques à intégrer dans chaque exercice budgétaire et, d'autre part, des demandes formulées soit par les élus, soit par les services, sur la base des informations fournies lors de l'élaboration du débat d'orientation budgétaire.

En investissement, parmi l'ensemble des demandes, quelques-unes sont particulièrement significatives. Il s'agit, notamment, du logiciel permettant la création d'un système d'information graphique, de l'aménagement du parking de la place la Tatière, d'un crédit d'investissement significatif destiné à l'entretien du patrimoine immobilier de la commune, du renouvellement de quelques véhicules notamment destinés aux services techniques, de crédits nécessaires au mobilier urbain notamment, une première tranche de signalétique, du matériel nécessaire à la mise en place du stationnement payant, d'importants travaux sur la toiture de l'église.

En outre, la fin des travaux du Centre Petite Enfance est reportée dans le budget de cette année qui inclut, également, le financement de travaux nouveaux comme le réaménagement de la trésorerie et la création d'une passerelle, le centre jeunesse et un complément de climatisation pour le cinéma.

*Dans ces conditions, la section d'investissement est équilibrée à **2 140 403,23 euros***

▫ Recette réelles (dont emprunt 100 000 €)	473 459,00 €
▫ Recettes d'ordre	740 966,91 €
▫ Recettes d'ordre – opérations patrimoniales	15 738,06 €
▫ Virement à la section Fonctionnement	<u>910 239,26 €</u>
	2 140 403,23 €
▫ Dépenses réelles d'investissement	2 062 838,00 €
▫ Dépenses d'ordre	61 827,17 €
▫ Dépenses d'ordre – opérations patrimoniales	<u>15 738,06 €</u>
	2 140 403,23 €

En fonctionnement, ainsi qu'il en a déjà été procédé les années précédentes, un effort a été fait pour contenir le plus possible la hausse des dépenses de fonctionnement. Il n'empêche, que sur la base d'un suivi régulier du patrimoine, une politique programmée et raisonnée d'entretien est matérialisée par le présent budget.

La section de Fonctionnement se présente donc ainsi :

7 520 206,17 € dont :

▫ Recettes réelles	7 458 379,00 €
▫ Recettes opérations d'ordre	<u>61 827,17 €</u>
	7 520 206,17 €
▫ Dépenses réelles	5 869 000,00 €
▫ Dépenses d'ordre	740 966,91 €
▫ Virement à la section Investissement	<u>910 239,26 €</u>
	7 520 206,17 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2312-1 à L 2312-4
- VU la loi d'orientation n° 92-125 relative à l'administration territoriale de la République,
- VU la norme comptable M14,
- VU l'avis de la commission municipale des finances du 24 mars 2005,
- VU le débat d'orientation budgétaire du 24 mars 2005,
- **ADOpte le budget primitif 2005 de la commune de Neuville-sur-Saône équilibré à 7 520 206,17 euros pour la section de fonctionnement et à 2 140 403,23 euros pour la section d'investissement,**
- **PRECISE que ce budget est adopté à l'unanimité des conseillers présents,**
- **PRECISE que le vote des taux fait l'objet d'une délibération séparée,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 31 mars 2005
Le Maire,
Paul LAFFLY.**



*Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 08/04/2005
Publication ou affichage du 08/04/2005
Paul LAFFLY,
Maire*